

Les PME comme un moyen de développement en Algérie : les perspectives et les enjeux

SMEs as a means of development in Algeria: prospects and challenges

OUNAS FARID*¹

¹Université Sétif (Algérie),

Ounas_farid@yahoo.fr

Reception: 29/10/2022

Acceptation: 23/11/2022

Publication :31/12/2022

Résumé :

Cet article vise à déterminer l'emplacement et le rôle des PME dans l'économie nationale qui vit une transition vers l'économie de marché depuis les années 1990. Nous essayons de montrer l'apport de ces entreprises en termes de création d'emplois et de la valeur ajoutée et d'analyser l'environnement socioéconomique, dans lequel évoluent nos entreprises par l'étude des facteurs macroéconomiques et la compétitivité des PME algériennes qui consiste à mettre à niveau à la fois, l'entreprise et son environnement.

Mots clés : compétitivité ; environnement des affaires ; innovation ; perspectives ; PME.

Classification JEL : D73 ; H54 ; H81 ; J78 ; L2.

Abstract:

This article aims to determine the location and role of SMEs in the national economy which has been undergoing a transition to a market economy since the 1990s. We try to show the contribution of these companies in terms of job creation and the added value and analyze the socioeconomic environment in which our companies operate through the study of macroeconomic factors and the competitiveness of Algerian SMEs which consists in upgrading both the company and its environment.

Keywords: Business Climate; Competitiveness; Innovation; prospects; Small and Medium Enterprises.

JEL Classification : D73 ; H54 ; H81 ; J78 ; L2.

Introduction:

Les petites et moyennes entreprises (PME) suscitent un intérêt croissant chez l'ensemble des acteurs de la vie économique, leurs rôles et leurs contributions à la croissance sont désormais reconnus.

Dans la plupart des pays développés, plus de 90% des entreprises sont des PME, elles représentent une substantielle du PIB et génèrent plus de la moitié des emplois (source OCDE).

Tous les acteurs de la vie économique s'accordent aujourd'hui à dire que les PME sont reconnues comme un enjeu de compétitivité majeur du fait de leur grande flexibilité et adaptabilité face au changement et leur implication dynamique dans les domaines de l'innovation et de la création d'emploi.

L'évolution dans le temps de la dynamique des PME s'accompagne d'un regain d'intérêt sur le plan de la recherche. Ces dernières années, les travaux et contributions scientifiques sur les PME se sont de plus en plus développés.

Les hypothèses : En fait, nous essayons de répondre à ces questions :

Peut-on faire face aux défis de la mondialisation, de l'innovation technologique rapide et de la compétitivité de nos PME;

Peut-on améliorer quantitativement et qualitativement nos ressources humaines ;

Peut-on investir dans les branches d'activités dans lesquelles l'Algérie dispose les moyens et les ressources susceptibles d'être source de compétitivité à l'échelle internationale ;

Peut-on améliorer l'accès au financement et à l'informatique, y compris le commerce électronique mondial.

1- Les Petites et Moyennes Entreprises et compétitivité en Algérie :

Les PME ne se caractérisent par aucune définition unique. En effet, ce secteur n'a rien d'homogène puisqu'on compte les très petites entreprises, les petites, les moyennes, les travailleurs autonomes, les artisans, etc. La définition statistique de la PME varie d'un pays à l'autre. On tient généralement compte de la valeur du chiffre d'affaire et/ou de la valeur des actifs ou du nombre des effectifs employés. Un grand nombre des pays membres de l'OCDE prennent en considération la deuxième variable à savoir le nombre d'effectifs. Ils la fixe à 200 ou 250 personnes, à l'exception du Japon qui a adopté une autre barre (300 salariés) et les Etats-Unis à 500 salariés (OCDE, 2002, p. 248). Sur le plan politique, on assiste à une multiplicité et une multiplication des programmes visant l'encouragement et l'aide des PME dans presque tous les pays du monde. L'Algérie n'a pas échappé à cette vague, plusieurs programmes et structures ont été créés à l'égard de ce secteur. Nous dénotons à titre d'exemples:

- La Loi d'orientation sur la petite et moyenne entreprise de 2001 ;

- Le Ministère de la PME et de l'artisanat ;
- L'agence nationale de développement de la PME (ANDPME) ;
- Les fonds de garantie des PME (FGAR) ;
- La caisse de garantie des crédits d'investissement des PME (CGCI) ;
- Le conseil national consultatif pour les PME ;
- Les pépinières d'entreprises;
- Les programmes de mise à niveaux.

Toutefois, en dépit de tous ces programmes et mesures, les PME qui existent déjà éprouvent d'énormes difficultés à survivre et à réaliser une compétitivité continue. Cette situation est due à la méconnaissance des facteurs qui déterminent la compétitivité de ces entreprises. Les facteurs de la compétitivité sont de deux types : les facteurs microéconomiques qui sont internes à la firme (gestion et organisation, savoir-faire, outil industriel marketing, partenariat) et des facteurs macroéconomiques qui sont imposés à l'entreprise par son environnement (services d'appui, environnement des affaires, infrastructure, cadre institutionnel, politique de la concurrence.

2- Les caractéristiques générales des PME Algériennes :

L'absence de définition reconnue des différents types d'entreprises jusqu'à un passé récent rend l'inventaire des PME algériennes (assimilées indifféremment) approximatif. Néanmoins, après l'application de la définition de la PME retenue par l'Union Européenne dans la Charte de Bologne en juin 2000 par l'Algérie donne une configuration claire de la PME algérienne. En effet cette définition est fondée sur trois critères : les effectifs, le chiffre d'affaires et l'indépendance de l'entreprise). Elle stipule :

« La PME est définie, quel que soit son statut juridique, comme étant une entreprise de production de biens et de services employant de 1 à 250 personnes, dont le chiffre d'affaire annuel n'excède pas 2 milliards de DA ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 500 millions de DA qui respecte le critère d'indépendance. La moyenne entreprise est définie comme une entreprise employant de 50 à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires est compris entre 200 millions et 2 milliards de DA ou dont le total du bilan est compris entre 100 et 500 millions DA.

La petite entreprise est définie comme une entreprise employant de 10 à 49 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 200 millions de DA ou dont le total du bilan n'excède pas 100 millions de DA.

La très petite entreprise ou micro-entreprise, y est définie comme une entreprise employant de 1 à 9 employés et réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 20 millions ou dont le total du bilan n'excède pas 10 millions de DA. ». (CNES, 2002, p. 71)

A partir de 2000, le poids de la PME dans le tissu national a fortement augmenté ; la densité des entreprises a presque quadruplé pendant la décennie (2001-2010), suite à l'adoption de la loi d'orientation sur la PME de 2001, les PME représentent plus de 80% de l'ensemble des entreprises.

Le nombre moyen de personnes employées par entreprise est de 3 personnes ce qui explique la grande présence des très petites entreprises dans le parc des PME privées en Algérie. Ce nombre varie entre 2 personnes en Grèce et 4 en Italie, jusqu'à 11 et 12 personnes au Royaume-Uni et aux Pays-Bas respectivement, alors que la moyenne pour l'Europe est de 7 personnes par entreprise (Abbas, 2008) .

La prégnance de la TPE semble constituer une donnée immuable de la structure des PME en Algérie et témoigne de ce que la majorité de ces entreprises ne sont pas portées sur les stratégies de croissance. En effet, les données du Ministère de la PME et de l'Artisanat (2019) relevaient que 97 % des entreprises employaient moins de 10 salariés en 2019, alors qu'elles présentaient 90 % entre les années 1995 et 2000 (ONS, 2019). Cet aspect n'est pas propre à la PME algérienne, de nombreux pays affichent les mêmes données concernant le poids de la micro-entreprise dans l'économie notamment en Autriche, Belgique, France, Grèce, Italie, Espagne. D'une manière plus globale, les TPE représentent 92 % de l'ensemble des PME de l'Union Européenne en 2005 (Abbas, 2008) et entre 70 % et 90 % dans l'ensemble des pays de l'OCDE en 2000.

En matière de densité, l'Algérie, avec un taux de vingt-sept PME (statistiques 2019) pour mille habitants, est loin des normes internationales où le taux le plus faible est de l'ordre de quarante-cinq PME pour mille habitants.

Tableau N°1 Evolution des PME 2011-2019

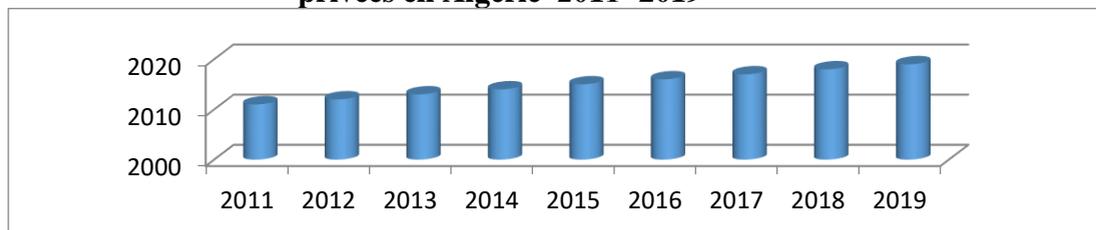
Année	2011		2012		2013		2014	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
PME privée	179893	73,32	189,552	72,38	207949	72,05	225449	72,05
PME publiques	778	0,31	778	0,29	778	0,27	778	0,27
Artisans	64677	26,37	71523	27,31	79850	27,68	86732	27,71
Total	659309	100,00	711832	100,00	777818	100,00	852053	100,00

Année	2015		2016		2017		2018	2019		
	Nombr	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
PME privée	245840	71,71	269806	71,61	392013	75,45	293946	71,53	978542	79,26
PME	874	0,25	739	0,19	629	0,12	666	0,16	243	0,02
Artisans	96072	28,02	106228	28,19	126887	24,42	116,346	28,31	274554	23,01

Les PME comme un moyen de développement en Algérie : les perspectives et les enjeux

Total	934569	100,00	1022621	100,00	1074503	100,00	1141863	100,00	1193339	100,00
-------	--------	--------	---------	--------	---------	--------	---------	--------	---------	--------

privées en Algérie 2011- 2019



Source : Ministère de l'industrie et des mines

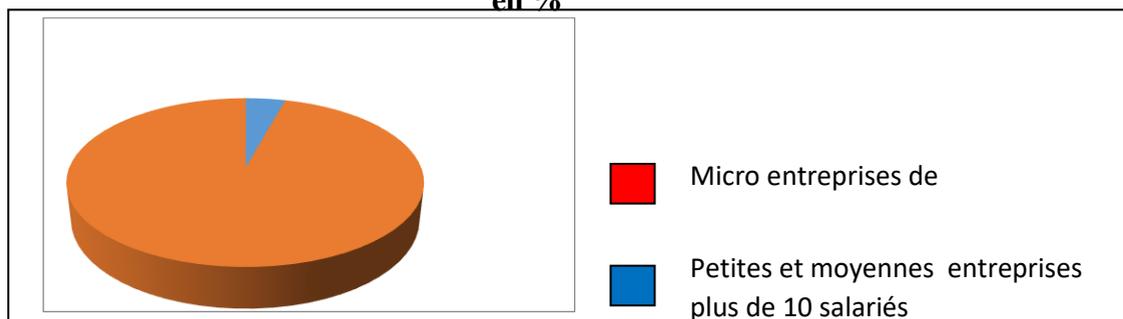
A la fin de l'année 2019, la population globale de la PME est composée de 97% de Très Petite Entreprise TPE (effectif de moins de 10 salariés) qui demeure fortement dominante dans le tissu économique, suivie par la Petite et Moyenne Entreprise avec 3%.

Tableau N° 02 : Evolution de la structure des PME en Algérie (2011-2019) en %

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Micro-entreprises de 1 à 9 salariés	96.50	96.03	97.10	96.50	97.12	97.12	97.7	97	97
Petites et moyennes entreprises plus de 10 salariés	3.50	3.97	2.9	3.50	2.88	2.88	2.3	3	3
Total	100,00	100,0	100,00		100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Source : Les statistiques de l'O.N.S, Rapport du CNES sur la PME et le Ministère de la PME et de l'Artisanat

Figure N° 02 : Evolution de la structure des PME en Algérie (2011-2019) en %



Source : Les statistiques de l'O.N.S, Rapport d Ministère de la PME et de l'Artisanat

3- Évolution du rôle économique des PME Algériennes 2011-2019 :

Les réformes, qui ont été amorcées en Algérie depuis les années quatre-vingt, l'ont conduit progressivement à changer la politique économique qui sera désormais fondée sur les forces du marché. Cette nouvelle politique a reconnu pour les entreprises privées le rôle important à jouer dans le développement local et national, à la fin des années quatre-vingt et au début des années quatre-vingt-dix, ce qui a permis l'émergence du secteur des PME ; un véritable moteur de développement économique. Dans ce contexte, nous allons analyser l'évolution du rôle des PME dans l'économie nationale à travers : le PIB, la valeur ajoutée et l'emploi.

Le tableau 3 nous informe sur l'évolution de la part des petites et moyennes entreprises dans les trois indicateurs pour la période 2011 à 2019.

Les entreprises privées contribuent par une moyenne de 78 % dans le PIB sur la période sus citée, notant que cette contribution est en constante évolution, de fait qu'elle a été à concurrence de 53,6 % en 1998 (CNES, 2002). Notant au passage que la contribution de la PME au PIB est de 57 % au Japon, 64,3 % en Espagne, 56 % en France, 44 % en Autriche, 43 % au Canada, 33 % en Australie (OCDE, 2002, p. 248) .

Après avoir représenté uniquement 40 % de la valeur ajoutée totale créée durant les années 1990, la part des PME privées est passée à 87,64 % en 2007, en passant par 84 % en 2002 et 85,90 % en 2005, soit une moyenne de 85,80 %. A titre comparatif, la valeur ajoutée des PME en Union Européenne correspond à 57,6 % du total en 2005.

Tableau N°3 : Evolution de la part des PME dans le PIB, la valeur ajoutée et l'emploi (2011-2019)

		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
PIB	Valeur*	1560,2	1679,1	1884,2	2146,7	2364,5	2740,06	3153,77
	%	76,4	76,9	77,1	78,2	78,41	79,56	80,90
Valeur ajoutée	Valeur*	6061.	6606,3	7634.4	8526.58	9237.87	9943.92	10106.8
	%	84.77	87.99	88.30	86.1	85,78	85.77	87,225
Emploi	Nombree	272429	284811	200189	2157232	2371020	2540698	2655470
	%	58.99	58.95	58.76	58.37	58.75	58.62	58.66.
		2018	2019					
PIB	Valeur*	3666,3	4174.8					
	%	82,02	83.40					
Valeur ajoutée	Valeur*	10886.	3857.0					
	%	87.49	87.95					
Emploi	Nombree	2 724	2 885					
	%	58.53.	57.92					

* : En milliards de dinars algériens.

Source : Ministère de la PME et de l'Artisanat

En dynamique, les PME sont responsables de la grande majorité des créations d'emplois sur le long terme. Elles représentaient en 2019, 57.92 % de l'emploi salarié.

Selon la répartition spatiale du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), les PME sont prédominantes dans le Nord, et à un degré moindre, dans les Hauts Plateaux.

Tableau 4 : Concentration des PME par région

Région	Nbre de PME 2019	Taux de concentration (%)
Nord	830438	69.98
Hauts-Plateaux	262340	21.98
Sud	100561	8.43
Total Général	1 193 339	100

Source: CNAS/CASNOS/ECOFIE

La région du Nord regroupe, 830 438 PME, soit près de 70 % des PME du pays, suivie par la région des Hauts-Plateaux avec 262 340 PME soit près de 22 %, et les régions du Sud et du Grand Sud accueillent 100 561 PME représentant 8.43% du total.

4- Facteurs macro-économiques de la compétitivité des PME Algériennes :

Le concept de la compétitivité se référant d'une part au fonctionnement interne de l'entreprise et aux relations qu'elle entretient avec l'extérieur, d'autre part. Dans ce contexte la compétitivité correspond à plusieurs définitions :

« La Capacité dont dispose une entreprise à un moment donné pour résister à ses concurrents. La compétitivité est donc une potentialité qui se caractérise par un avantage par rapport aux compétiteurs de son marché. La rentabilité ou la productivité ne sont que des mesures partielles d'un ensemble beaucoup plus vaste qui s'appelle compétitivité » (PricewaterhouseCoopers, 2002, p. 77).

« La capacité d'une entreprise à accroître ses parts de marché dans un environnement concurrentiel, et ce, tout sur le plan national qu' 'international » . (Objectif de Politique Economique, 2004, pp. 1-4)

« La capacité immédiate et future, et l'opportunité, pour les entrepreneurs d'utiliser globalement les ressources des pays pour déterminer les caractéristiques de prix et de qualité de leurs biens plus attractifs que celles de ses compétiteurs étrangers et domestiques » (Department of International Economic , 1991, p. 44). « La compétitivité se définit comme la capacité d'un acteur économique déterminé à produire, à vendre et à se développer dans le temps, en valorisant ses propres acquis ou potentialités, dans un environnement ouvert et complexe », (Bellon & Bertrand Bellon, 2003).

(Lawrence et Losh, 1986, p. 237) Considèrent la compétitivité de l'entreprise comme étant le degré de flexibilité de sa structure vis-à-vis des exigences de son environnement.

D'après les différentes définitions, la compétitivité est un processus causal dont les facteurs qui la déterminent sont liés à : l'entreprise, à l'environnement et au produit.

Ce qui nous intéresse ici c'est bien le facteur de l'environnement de l'entreprise. Ce dernier peut favoriser ou décourager la compétitivité de l'entreprise (O'Reilly & Coskun et Altunisk, 2008). Quatre facteurs macroéconomiques majeurs de compétitivité sont liés à l'environnement de l'entreprise : les services d'appui, environnement des affaires, infrastructures, cadre institutionnel et politique de la concurrence.

Le thème de la compétitivité des entreprises est présent en Algérie depuis l'ouverture de son marché à la concurrence avec l'entrée en vigueur de l'Accord d'Association avec l'Union Européenne, le 1er septembre 2005 et la mise en place du projet d'adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce en 2010.

4-1- Les services d'appui :

Un ensemble d'institutions, d'organismes et de programmes est mis en place depuis le début des années 1990, en vue d'assurer la promotion et le développement de la PME en Algérie.

4-1-1- Ministère des petites et moyennes entreprises :

Le Ministère chargé des PME a été créé en 1991 en vue de promouvoir les petites et moyennes entreprises. Il est chargé des fonctions suivantes:

- Fournir des mesures d'incitation et de soutien pour le développement des petites et moyennes entreprises ;
- Adopter une politique pour la promotion du secteur et la mise en place du programme de redressement économique des petites et moyennes entreprises.

4-1-2- Organismes et institutions spécialisées dans le soutien et la promotion des petites et moyennes entreprises :

En outre le Ministère des petites et moyennes entreprises, il y a des organismes gouvernementaux et des institutions spécialisées qui jouent un rôle actif dans le développement des petites et moyennes entreprises. Nous citerons:

- Agence Nationale de Soutien pour l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) actuellement, l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (ANADE);
- L'Agence Nationale pour la Promotion de l'Investissement (APSI) et l'Agence Nationale du Développement de l'investissement (ANDI);
- Les organismes complémentaires pour l'Agence Nationale du développement de l'investissement ;

- Fonds de Garantie des Prêts (FGAR)
- Comités d'Assistance, de Localisation et de Promotion de l'Investissement (CALPI) ;
- L'Agence Nationale pour la Gestion du microcrédit (ANGEM).

4-1-3- Les programmes d'appui à la compétitivité des entreprises :

L'Algérie a mis à la disposition de ses PME un ensemble de programme d'appui destiné à accroître leur compétitivité. Il s'agit des programmes suivants : le programme national de l'amélioration de la compétitivité industrielle, le programme EDPME (MEDA) et le programme national de mise à niveau de la PME.

4-2- L'environnement des affaires :

Le cadre institutionnel algérien a connu de profondes mutations depuis 1990. Après une période de plus de 20 ans dominée par le secteur public, l'Etat a donné une chance pour le secteur privé de sortir de sa coquille à travers la promulgation de différentes lois relatives au développement de l'investissement privé.

Toutefois, si le cadre réglementaire assoupli a permis l'essor du secteur privé, la réforme de la fiscalité, du droit des affaires, et de l'administration reste encore inachevée et trop lente pour répondre aux exigences du marché. En effet, le climat des affaires s'analyse sous trois volets :

- Les indicateurs de gouvernance publique;
- Les évaluations du climat d'investissement;
- Les indications de la pratique des affaires.

4-3- Les infrastructures :

En matière d'infrastructures, le rapport mondial sur la compétitivité établit chaque année par le World Economic Forum sur 140 Etats, nous donne le classement de l'Algérie entre 2015 et 2019. Elle est classée 92 en 2018, en avancement de 5 points par rapport à l'année 2015 et en recul de 3 points à l'année 2019. A titre indicatif, elle est devancée par le Maroc (75), de la Tunisie (87), mais avancée de l'Egypte (93).

En ce qui concerne les sous piliers des infrastructures, le classement est le suivant :

- Pour le sous pilier infrastructure générale : 105
- Qualité des routes : 79
- Qualité des infrastructures portuaires : 117
- Les marchés financiers : 137
- Disponibilité des services financiers : 133
- L'octroi des crédits : 135
- La législation fiscale : 138

- Solvabilité des banques : 133
- Complexité des procédures imposées au monde des affaires : 139
- Disponibilité des experts et des ingénieurs : 61
- Innovation : 128

Tableau N 4 : Le classement de l'Algérie en termes d'infrastructures (2015- 2019)

Classement Années	Classement 2015	Classement 2016	Classement 2017	Classement 2018	Classement 2019
Tunisie	92	95	80	87	87
Maroc	72	72	71	75	75
Egypte	119	116	100	94	93
Algérie	87	87	88	92	89

Source : World Economic Forum

4-4- Le cadre institutionnel :

L'Algérie s'est engagée depuis la fin des années 1980 à garantir un cadre institutionnel adéquat aux exigences de l'économie de marché et le développement du secteur privé. De nombreuses loi ont été promulguées en guise d'encourager l'implantation des entreprises en leur facilitant les modalités de création, de fermeture, de procédures administratives...etc. Cependant, les PME algériennes n'ont pas bénéficié d'un environnement institutionnel adéquat susceptible de soutenir son déploiement et sa modernisation.

Des études relatives au développement du secteur privé en Algérie et au climat des investissements (Ministère de l'industrie, 2018) ainsi que les différentes analyses faites sur le système juridique et judiciaire algérien qui a trait aux aux entreprises, ont révélé des anomalies des règles appliqués au monde des affaires, particulièrement en matière de : lenteurs des procédures, complexité de constitution et fonctionnement des sociétés..

4-5- Politique de la concurrence :

L'ouverture de l'économie algérienne sur l'extérieur via les accords d'association avec l'union européenne, de libre-échange avec d'autres pays et la future adhésion à l'OMC, ont accentué la concurrence sur le marché national.

5- Politiques d'appui à l'innovation :

En vue de cerner la problématique liée à la difficile relation entre le monde de la PME et le secteur de l'innovation, les différentes études effectuées en Algérie font ressortir les constats essentiels suivants (FERFERA, 2015, p. 4) :

- La relation entre la PME et l'université a de tout temps été difficile ;

- Les PME manifestent une inertie en matière d'innovation et de recherche. Quant aux centres de recherches, ils sont incapables de valoriser les produits de leurs investigations par un réel transfert vers l'entreprise ;
- Les managers des PME ne perçoivent pas toujours l'importance de l'innovation en tant que facteur de compétitivité, d'où le manque d'intérêt pour un rapprochement avec l'université et les centres de recherche ;
- La démarche recherche développement est souvent bloquée par un manque de mesures incitatives, et par de financements appropriés .

Concernant l'objectif stratégique de l'appui à l'innovation technologique est la promotion de la compétitivité des PME, elle est le garant de la pérennité de l'entreprise dans ses activités de production et de commercialisation en utilisant de nouvelles méthodes de gestion à travers la mise en relation d'affaires et de coopération entre le monde de la recherche et l'entreprise en créant les passerelles efficaces entre les deux secteurs.

6 - Les enjeux des PME Algériennes :

Les réalisations obtenus au niveau de la PME Algérienne que ce soit l'évolution de leur nombre, les emplois qu'elles ont générées , suite à l'évolution positive du secteur privée qui constitue la source essentielle de la valeur ajoutée, mais sa compétitivité face au monde extérieur reste limité, puisque les hydrocarbures continuent à représenter l'essentiel des ventes à l'étranger avec une part de plus de 97 % du volume global des exportations. Quant aux exportations hors hydrocarbures, elles demeurent toujours marginales, avec seulement moins de 2 % du volume global des exportations pour une valeur qui ne dépasse guère les deux milliards de dollars US. En effet, la situation impose aux PME Algériennes une modernisation du style de management, où les modalités de création de richesse et de la valeur ont changés radicalement : l'environnement productif, le management des connaissances (Mimouni, 2020, pp. 317-327) et les compétences sont devenus des facteurs fondamentaux et stratégiques.

Aujourd'hui la connaissance est considérée comme le facteur de réussite et de compétitivité : la connaissance qu'est la base de l'innovation et l'intelligence économique. Donc, c'est une nouvelle approche qui permet d'accroître la productivité de l'entreprise, touchant toutes les étapes du processus de production : elle peut porter sur un produit, un procédé, un service, un mode d'organisation ou de commercialisation, comme elle peut résulter d'une amélioration significative de l'existant.

7- Perspectives de développement des PME algériennes :

Tous les programmes et les efforts pour la promotion des PME ne se valent pas, mais l'observation de leurs bilans nous enseigne qu'ils sont

sérieux, même si leurs résultats réels ne sont pas vraiment satisfaisants, faute des gaspillages de l'énergie et de l'argent, par conséquent des efforts restent à faire. La multiplicité des acteurs institutionnels et l'absence d'une coordination entre les différents organismes n'arrangent pas l'essor de la PME algérienne (Leghima, 2014, pp. 73-98). Elle a besoin de bénéficier d'une politique globale de développement dont les programmes de soutien doivent être bien articulés, dans une vision de moyen et long terme. Un programme national pour le développement des PME- Industrielles est nécessaire, comme il se fait, notamment en Tunisie à travers l'Agence de la Promotion de l'industrie (certifiée ISO 9002), qui facilite l'enregistrement des affaires et des start-up manufacturières en particulier et qui a pour objectif la création de 240 nouvelles Moyennes Entreprises par année. Pour renforcer le parc des PME, il faut créer des centres locaux de facilitation des procédures de création et de démarrage des entreprises, par répercussion augmenter le nombre d'unités économiques et industrielles et aspirer à atteindre 2 million de PME. Un chiffre avancé par les experts comme nécessaire au décollage de l'économie nationale. L'Algérie connaît beaucoup de TPE (96,15% des PME). A l'inverse, elle y a un véritable déficit d'entreprises de taille moyenne. Il faut se soucier de la création mais aussi du devenir des entreprises après leurs naissances, en créant des outils pour un suivi longitudinal qui leur permettra de grandir. Mettre en place un programme national dédié à la création des PME dites « gazelles » à forte croissance, qui deviendront dans quelques années de grands groupes. Sachant que l'épanouissement des PME se fait particulièrement dans le giron des grandes firmes et l'intégration dans un groupe constituera une voie privilégiée de développement pour la PME algérienne. Face à l'étendu des enjeux des PME dans le développement économique du pays, il est plus que jamais nécessaire de lever toutes les contraintes et les handicaps structureaux qui pèsent sur leur épanouissement. Un défi que les autorités ont tenté de relever depuis des années sans vraiment atteindre les objectifs escomptés. Des mesures et des actions demeurent et doivent être entreprises, puisqu'il existe un potentiel énorme de nouveaux porteurs de projets.

Conclusion :

Malgré la mise en place de tout un dispositif d'appui en faveur de l'investissement privé par l'Etat, ce secteur reste peu développé par rapport au secteur public. Les PME en Algérie restent dans leur état embryonnaire et leurs bilans ne sont pas satisfaisants malgré que leurs programmes présentent des perspectives prometteuses.

Aujourd'hui, les PME occupent une position importante dans l'activité économique du pays, cependant leur poids dans le développement

économique reste à renforcer à travers de nouveaux dispositifs d'encouragement et d'accompagnement.

Ce qu'il faut noter également, que l'Algérie souffre d'un grand déficit entre la recherche académique (laboratoires et équipes de recherche) et la réalité économique de nos entreprises. Pour y remédier, l'Etat Algérien et ses institutions sont appelés à s'engager dans un projet d'avenir, concernant le système de la recherche et de l'innovation avec les partenaires industriels et économiques par des missions de formations adaptées aux besoins réels du marché du travail, par la création de formations de qualité en gestion et management et l'intégration des enseignements de l'entrepreneuriat et de l'initiative privée afin de répandre la culture entrepreneuriale dans la société algérienne.

Nous proposons ci-dessous les recommandations les plus importantes :

- Moderniser le système bancaire en l'impliquant davantage dans le financement des petits entrepreneurs, en développant des instruments adaptés aux besoins spécifiques des PME et en décentralisant la décision d'octroi de crédit ;
- Réformer l'administration publique et ses institutions, en adaptant leurs fonctionnements aux exigences de l'économie de marché et en réduisant les degrés de la bureaucratie et de la corruption ;
- Impliquer davantage les collectivités locales (APC et Daïras) dans le processus de la promotion des PME et leur permettre d'apporter des orientations et des aides techniques, par leur proximité des entrepreneurs grâce à des budgets spécifiques ;
- Permettre l'accès au foncier aux meilleurs coûts et faciliter l'installation des porteurs de projets de création d'entreprise ;
- La mise en place d'un système national efficace de collecte, d'analyse et de diffusion d'informations économiques et financières par la numérisation ;
- Encourager l'apprentissage des langues étrangères chez les chefs d'entreprises et les nouveaux diplômés, quand on sait que près de 80% du contenu d'Internet est rédigé en anglais ;
- Encourager la diversification du tissu des PME-PMI par la promotion de la sous-traitance et le soutien des activités artisanales, à travers des mesures incitatives fiscales et financières ;
- La mise en place de nouveaux dispositifs d'aide et de promotion des PME-High Tech, orientées vers l'innovation et les technologies de l'information ;

- Renforcer le rôle des pouvoirs publics pour améliorer la compétitivité des entreprises, dans la finalité d'accroître la taille des PME et stimuler leurs innovations.

Bibliography:

- Abbas, m. (2008). Entrepreneurship and rural territorial development. SMEs and territorial development in the European Union (pp. 23-24). Tlemcen: University of Tlemcen.
- Bellon, B., & Bertrand Bellon. (2003). The New Economy in Perspectives. Paris: BU Green Magazine.
- CNES. (2002). National Economic and Social Council. Algiers: General Secretariat of the Government.
- competitiveness, O. d. (2004). Economic policy objective. Luxembourg: Ministry of the Economy.
- Department of International Economics, s. (1991). World Economic Forum. New York: United Nations Publications.
- FERFERA, M.Y. (2015, January). Public policies for the support of innovative SMEs. EcoNature Reviews vol112 N1, p. 4.
- Lawrence and Losh. (1986). Adapt company structures. Paris: Editions d'organisation (The EO classics).
- Legima. (2014). Prospects for the development of Algerian SMEs: Market and organizations 2014/1 (N° 20), pp. 73-98.
- Mimouni, T. e. (2020, January). The financing of innovation in Algerian SMEs: challenges and issues. Journal of Development and Applied Economics volume3 N1, pp. 317 - 327.
- Ministry of SMEs. (2004). Compendium of the Ministry of SMEs. Proceedings of the National Meetings of SMEs. Alger.
- Ministry of Industry. (2018). The impact of institutional change in a transition framework on the behavior of Algerian companies. Algiers: Ministry of Industry.
- Economic Policy Objective (2004). Luxembourg: Competitiveness Observatory.
- OECD. (2002). Organisation for Economic Co-operation and Development. Paris: Small and Medium Enterprise Outlook, Publications Service.
- NSO. (2019). o National Statistics Office. Algiers: ONS.
- O'Reilly & Coskun and Altunisk. (2008). IS SIZE A DETERMINING FACTOR OF BUSINESS COMPETITIVENESS? Paris: CAIRN.INFO.
- PricewaterhouseCoopers. (2002). Financial Audit. London: Robert E. Moritz, Global CEO.
- Zitouni, A. (2013). Official N20 Competition Bulletin. Algiers: Council of competition.